BIBLIOTHÈQUES OUVERTES : PROTOCOLE À PARTIR DU 19 MAI 2021

PLUS D'INFOS SUR WWW.BIBLIO-COVID.FR

12 mai 2021

Ces élément sont susceptibles d'êtres ajustés ou précisés lors de la prochaine parution du décret.

JAUGES

Jusqu'à nouvel ordre : obligation de respecter une distance d'1 m. entre les personnes (2 m. si port du masque est impossible) à l'intérieur et à l'extérieur.

Jusqu'au 8 juin :

- Pour les espaces en libre accès : 8 m²/personne ;
- Pour les espaces avec places assises : un siège est laissé vacant entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe (1 groupe = 6 personnes maximum);

A partir du 9 juin :

- Pour les espaces en libre accès : possibilité d'assouplir la jauge à 4 m²/personne;
- Pour les espaces avec places assises : un siège est laissé entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe (1 groupe = 10 personnes maximum);

A partir du 30 juin :

- Pas d'obligation de jauges ;
- Maintien de l'obligation de respecter une distance d'1 m. entre les personnes (2 m. si port du masque est impossible).

GESTION DES FLUX

- Recommandation: système d'horodatage ou de réservations pour salles patrimoniales, salles de travail en groupe, postes informatiques;
- Sens de circulation pour éviter au maximum les croisements.

ACCUEIL DE CLASSES

- Accueil dans les bibliothèques de groupes d'enfants sans limite de nombre;
- Éviter le brassage entre groupes différents, organiser une distanciation physique.
- Aérer les locaux ;
- Possibilité de non port du masque et non respect de distanciation physique si la nature de l'activité artistique ne le permet pas;
- Recommandation: invitation à la prudence et à ne retirer le masque que quand c'est absolument incompatible avec la pratique artistique.

PORTAGE A DOMICILE POSSIBLE

mentionnées ci-dessous et du ministère de la Culture (DGMIC, SLL). La situation peut évoluer rapidement. Suivez l'actualité sur les sites et réseaux des associations et sur http://www.biblio-covid.fr

Cette synthèse est le fruit d'un travail conjoint des associations











PORT DU MASQUE



- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans.
 Fortement recommandé à partir de 6 ans.
- Possibilité de dispense pour la pratique d'activités artistiques.
- Recommandation: ne limiter le retrait du masque qu'à certaines pratiques artistiques absolument incompatibles.

NETTOYAGE /AÉRATION

- Aérer les locaux
- Nettoyer les locaux, surfaces et matériels régulièrement au produit virucide (virucide norme EN 14476)
- Accès possible à des assises ou objets en tissus, lavés à 60° pendant au moins 30 min.

FIN DE LA QUARANTAINE

Suppression de la mise en quarantaine des documents.

GESTES BARRIÈRES

- Lavage des mains à l'entrée et à la sortie ;
- Pas de contact entre les personnes.

ACCUEILS DE GROUPES (HORS SCOLAIRES) + ACTION CULTURELLE

- Possible en intérieur et extérieur, dans tous les espaces de la bibliothèque, à partir du 19 mai;
- Respecter les jauges définies pour les bibliothèques et la distanciation physique de 1 m. Jauge maximale : 800 personnes ;
- Éviter le brassage entre groupes différents ;
- Possibilité de non port du masque et non respect de distanciation physique si la nature de l'activité artistique ne le permet pas;
- Recommandation: invitation à la prudence et à ne retirer le masque que quand c'est absolument incompatible avec la pratique artistique.